

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Carac



CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	24
Comptes annuels	29
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Annexes aux comptes annuels	34
Informations générales	35
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	42
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	51
Inventaire des actifs et passifs	55
Annexe(s)	59
Caractéristiques de l'OPC	60
Information SFDR	63

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"L'année 2025 a débuté sur une note positive pour les investisseurs, avec une performance solide des marchés actions et obligataires malgré un contexte macroéconomique marqué par des incertitudes politiques et des ajustements monétaires. Les mouvements de marché ont été dictés par plusieurs facteurs clés : la réélection de Donald Trump et son programme économique protectionniste, l'évolution des attentes en matière de politique monétaire, et l'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur technologique, notamment en Chine. Les marchés actions ont globalement progressé en janvier, mais avec des écarts notables entre régions. L'Europe s'est démarquée +6.5% euros grâce à des valorisations attractives et des signaux de reprise économique, avec un indice PMI composite repassant en territoire expansionniste (50,2). Les valeurs financières et de la consommation discrétionnaire ont bénéficié de cet environnement plus porteur. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de +3% (en USD), porté par des résultats solides des secteurs technologique et financier. Cependant, la forte concentration du marché sur les géants de la technologie a joué contre lui en fin de mois, suite à l'arrivée de la start-up chinoise DeepSeek sur le marché de l'intelligence artificielle. Les marchés asiatiques ont connu une performance plus mitigée. Le Japon a souffert de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a porté son taux directeur à un niveau inédit depuis 17 ans, provoquant une appréciation du yen. En Chine, les indices ont progressé timidement grâce à des indicateurs économiques domestiques plus encourageants et un discours de Donald Trump finalement moins agressif sur les tarifs douaniers que prévu. Les marchés émergents ont globalement surpris positivement, portés par la forte performance de l'Amérique latine, notamment au Brésil, qui a bénéficié d'un regain d'appétit pour le risque. Sur le portefeuille Carac Actions Internationales, nous avons introduit une position sur la thématique intelligence artificielle de près de 5% et nous avons légèrement réduit le biais internationales en augmentant la position actions sur la Zone euro. Nous conservons une exposition proche des 100% tout restant vigilants sur les prochaines annonces de l'administration américaines sur la hausse des droits de douane."

Février 2025

"Les marchés ont été marqués en février par un regain d'incertitudes, notamment aux États-Unis. Les interrogations croissantes autour de l'impact de la politique de l'administration Trump ont pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ravivant les craintes sur la croissance. Les indicateurs avancés ont confirmé ce ralentissement, avec une contraction de l'activité dans les services et un repli des intentions d'investissement des petites entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions ont fléchi, le MSCI World en euros enregistrant une performance négative de -0,76% sur le mois. Les actions européennes ont surperformé leurs homologues américaines en février. Le MSCI Europe a progressé de +3,5%, porté par des anticipations croissantes d'un cessez-le-feu en Ukraine et par la bonne dynamique des valeurs financières et de défense. En Asie, la hausse de 12% des actions chinoises a soutenu les marchés émergents (+0,5%), bénéficiant d'une dynamique positive dans le secteur technologique et d'une amélioration du cadre réglementaire. À l'inverse, le marché japonais a reculé (-1,4%), pénalisé par l'appréciation du yen (+2,7% contre euro). Aux États-Unis, les inquiétudes autour des résultats des géants technologiques ont pesé sur le S&P 500, notamment dans les secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, une rotation sectorielle s'est opérée, bénéficiant aux secteurs de la consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ont enregistré des performances positives. Face à ces tensions, les obligations souveraines ont de nouveau rempli leur rôle de valeur refuge. Malgré des pressions inflationnistes alimentées par le risque de nouvelles barrières tarifaires et des données d'inflation plus élevées qu'anticipé, la détérioration du sentiment économique a dominé, entraînant une baisse des rendements obligataires. Le dollar a reculé face aux principales devises. Sur le marché des matières premières, le gaz naturel aux États-Unis a rebondi, soutenu par des températures froides et des contraintes d'approvisionnement temporaires. Cette hausse a permis aux matières premières d'afficher une progression globale de +0,5% sur le mois. Dans le portefeuille Carac Actions Internationales, nous avons réduit l'exposition actions sur les États-Unis qui souffrent sur le segment des valeurs technologiques pour renforcer nos positions sur les actions de la zone euro. Les marchés restent suspendus aux évolutions de la politique fiscale et commerciale américaine, dont l'impact sur l'inflation et la croissance demeure incertain. La correction observée sur les grandes capitalisations technologiques met en lumière les questionnements autour des valorisations

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

et des prévisions bénéficiaires élevées. Dans ce contexte, la diversification reste essentielle pour naviguer dans un environnement marqué par des tensions économiques et des ajustements sectoriels. L'exposition aux obligations souveraines confirme son rôle clé dans la gestion du risque, tandis que la sélection régionale et sectorielle demeure un facteur déterminant de performance."

Mars 2025

"Le début de l'année 2025 se révèle particulièrement volatil, marqué par une série d'incertitudes politiques et économiques majeures, principalement issues des États-Unis. Initialement, les investisseurs anticipaient que la nouvelle administration républicaine renforcerait l'exceptionnalisme américain et les politiques protectionnistes. Cependant, les conséquences négatives des tensions commerciales croissantes sur la confiance des entreprises et des consommateurs américains commencent à peser sur les perspectives de croissance. En Europe, en revanche, une réponse budgétaire très ambitieuse a surpris positivement les marchés. L'annonce par Friedrich Merz d'un vaste plan d'investissement allemand de 500 milliards d'euros et les initiatives européennes visant à renforcer la défense créent un environnement favorable pour la croissance économique sur le continent. La Chine affiche également des signes encourageants grâce à une politique économique accommodante et à un regain d'intérêt pour ses valeurs technologiques. En mars, les marchés actions mondiaux ont connu un mois difficile, avec une baisse significative des marchés développés. Les marchés émergents, soutenus notamment par la Chine, ont mieux résisté, affichant une performance positive sur le trimestre. Aux États-Unis, l'indice actions a subi sa pire performance mensuelle depuis 2022, plombé par une forte correction des valeurs technologiques (les "Magnificent Seven" enregistrant des pertes supérieures à 20% depuis leur sommet récent). En Europe, après un début d'année solide, les marchés ont rendu une partie de leurs gains en mars, affectés par les inquiétudes sur les prochaines hausses de tarifs douaniers et des prises de profits après un très bon début d'année. Sur le marché obligataire, les obligations américaines ont bénéficié d'une recherche accrue de sécurité, avec les bons du Trésor affichant une performance positive. À l'inverse, en Europe, l'annonce d'importantes émissions obligataires destinées à financer les nouvelles dépenses budgétaires a fait pression sur les rendements, les Bunds allemands terminant le trimestre en baisse. Sur le marché des changes, le dollar américain a enregistré une baisse notable en mars. Sur le portefeuille Carac Actions Internationales, nous avons réduit l'exposition actions nous avons par ailleurs réduit la partie action Europe dans une optique de prise de bénéfices et de risque de hausses des tensions sur les tarifs douaniers. L'exposition actions se situent à fin Mars à 98% et nous avons comme volonté de continuer à réduire nos positions en raison des incertitudes qui dominent sur le plan international."

Avril 2025

"Avril a été dominé par un regain d'incertitude macroéconomique lié à la nouvelle salve tarifaire de l'administration américaine. L'annonce surprise du 2 avril, élargissant et durcissant les droits de douane sur plusieurs partenaires commerciaux (notamment la Chine, l'Union européenne et le Japon), a provoqué une réaction immédiate des marchés : choc de confiance, aversion au risque et forte hausse de la volatilité (VIX à 60, pic depuis 2020). Face aux turbulences, Washington a tenté de calmer le jeu en décrétant une pause de 90 jours pour les pays n'ayant pas encore répliqué, et en assouplissant certaines mesures ciblées, notamment sur les produits électroniques. Sur le plan des fondamentaux, les données américaines confirment un ralentissement progressif de l'activité : le PMI composite recule à 51,2, tiré par les services (51,4) ; l'indice de confiance des ménages chute à des niveaux proches de ceux observés pendant la pandémie. En parallèle, la croissance du PIB au T1 affiche un repli de -0,3 %, sous l'effet d'une forte hausse des importations. L'inflation, quant à elle, continue de se modérer : 2,8% pour le core CPI et 2,4% pour l'indice global en glissement annuel. Cela ouvre la voie à un assouplissement monétaire : les marchés anticipent désormais quatre baisses de taux de la Fed d'ici décembre. En zone euro, la BCE a abaissé son taux de dépôt à 2,25%, tout en reconnaissant un ralentissement de la croissance alimenté par les tensions commerciales. Les indicateurs avancés confirment ce diagnostic : PMI composite à 50,1, confiance des ménages en baisse, et faiblesse persistante du secteur manufacturier (PMI à 48,7). Le Royaume-Uni affiche également un net ralentissement (PMI à 48,2), sur fond d'incertitude commerciale et de pression fiscale domestique. Les marchés actions mondiaux ont affiché une performance légèrement positive en avril (+0,9 % en USD), malgré une forte volatilité intra-mensuelle. Les actions américaines ont sous-performé (-0,7% pour le S&P 500), pénalisées par les secteurs énergie et santé, et par une moindre visibilité sur la politique économique. Les marchés émergents se sont montrés plus robustes, notamment le Brésil, le Mexique et la Chine en fin de mois

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

(grâce à un PIB Q1 à +5,4% et un ton plus conciliant des autorités américaines). Les taux souverains US ont connu de fortes tensions début avril, avec un pic du 10 ans à 4,6%, avant de retomber à 4,2% en fin de mois. Cette détente a profité à la performance globale des marchés obligataires. En Europe, la baisse des rendements, soutenue par la BCE, a permis aux Bunds et obligations périphériques de bien se comporter. Le crédit Investment Grade a fait preuve de résilience malgré un élargissement initial des spreads. À l'inverse, les segments plus risqués (HY, subordonné) ont davantage souffert de l'aversion au risque. L'or a été le grand gagnant du mois : nouveau record historique à 3 500 \$/oz, soutenu par la recherche de valeurs refuges et la baisse du dollar. En revanche, le pétrole a corrigé (-16%), affecté par des perspectives de croissance dégradées et une hausse inattendue de l'offre de l'OPEP. Les métaux industriels ont également reculé. Le dollar s'est nettement affaibli face aux principales devises, reflétant le repositionnement des flux vers l'euro et le yen, et l'ajustement des anticipations de politique monétaire. Sur le fonds Carac Actions Internationales, nous avons agi rapidement en réduisant l'exposition action du portefeuille de près de 8% dès les premières secousses liées aux annonces sur les tarifs douaniers. Par la suite, nous avons décidé de remonter l'exposition actions lorsque le niveau de taux US 10 ans a atteint les 4.50% ce qui nous semblait un bon signal d'achat."

Mai 2025

"En mai, l'environnement macroéconomique global s'est caractérisé par un regain d'optimisme suite à l'apaisement des tensions commerciales entre les États-Unis et l'Union Européenne, marqué notamment par le report temporaire des hausses de tarifs douaniers initialement prévues. Cet apaisement a contribué à dissiper les craintes d'une récession mondiale immédiate, améliorant sensiblement le sentiment des consommateurs et des investisseurs. Toutefois, les inquiétudes restent présentes en raison des défis budgétaires croissants aux États-Unis, matérialisés par la dégradation de la notation souveraine américaine par Moody's, et l'évolution incertaine de la trajectoire d'inflation à moyen terme. Les marchés actions ont fortement rebondi, les actions mondiales affichant une hausse marquée de 6,1% (en EUR) sur le mois. Les États-Unis ont surperformé grâce à des résultats trimestriels robustes (croissance des bénéfices de +12,4%) et une forte reprise des secteurs technologique et cyclique. Le style croissance (+8,8% en EUR) a nettement surpassé le style valeur (+3,2%), tandis que les petites capitalisations américaines ont profité des anticipations de mesures fiscales favorables. En Europe, les avancées dans les négociations commerciales avec les États-Unis et les attentes de stimulus budgétaires ont soutenu les marchés, l'indice MSCI EMU progressant de 5,6%. Le Royaume-Uni, quant à lui, a enregistré une hausse plus modérée (+4,5%) pénalisée par les secteurs défensifs tels que la santé, la consommation de base et les services publics, affectés par la réforme américaine des prix des médicaments et des pressions inflationnistes persistantes. Les marchés émergents ont également bien performé (+4,4% en EUR), portés par une dépréciation du dollar américain, avec des gains remarquables pour Taïwan (+12,9%) et la Corée du Sud (+8,0%). À l'inverse, les obligations mondiales ont souffert (-0,2%), affectées par la volatilité liée aux préoccupations budgétaires américaines et aux inquiétudes inflationnistes. Les rendements souverains américains ont fortement augmenté en milieu de mois, avant de se stabiliser vers la fin, bénéficiant d'une atténuation des tensions commerciales. Les obligations souveraines des pays périphériques européens, comme l'Espagne et l'Italie, ont mieux résisté, profitant d'améliorations budgétaires. Les marchés du crédit ont affiché une dynamique positive, particulièrement le segment haut rendement qui a bénéficié d'un retour d'appétit pour le risque, avec une réduction significative des spreads de crédit. Les matières premières ont reculé légèrement (-0,9%), l'or reste stable sous l'effet du regain d'appétit pour les actifs risqués. Toutefois, les métaux industriels et l'énergie ont enregistré une légère reprise, le pétrole remontant vers 63 dollars le baril en fin de mois. Le dollar est resté stable face aux principales devises (-0,2% vs EUR). Dans ce contexte, notre gestion active nous a permis de naviguer avec agilité. Sur le mois, le fonds Carac Actions Internationales progresse de 5,58 %, surperformant le benchmark de 0,2 %. Malgré le rebond récent des marchés, nous maintenons une prudence constructive dans notre allocations. Les tensions inflationnistes persistantes, couplées à la fragilité des situations fiscales dans les grandes économies développées, imposent un positionnement diversifié et sélectif. Sur les actions, nous favorisons une approche régionale équilibrée, privilégiant notamment les marchés européens, qui bénéficient d'une exposition moindre aux incertitudes commerciales et d'un environnement budgétaire et monétaire relativement accommodant. Enfin, face à la volatilité attendue, nous avons ajouté de la convexité au portefeuille à travers des achats d'option Put sur les actions européennes afin d'amoindrir les risques de baisse et préserver le capital à moyen terme."

Juin 2025

"Le second trimestre 2025 a été marqué par une forte volatilité, influencée principalement par l'incertitude entourant la politique commerciale américaine et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient. La réaction

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

initiale aux annonces tarifaires du Liberation Day début avril avait été sévère, entraînant une correction rapide et significative des marchés actions et une forte hausse des rendements obligataires. Toutefois, un apaisement rapide des tensions commerciales, notamment la pause temporaire de 90 jours des nouveaux tarifs douaniers américains et les avancées dans les négociations sino-américaines, ont permis aux marchés de rebondir fortement. Par ailleurs, les inquiétudes liées au conflit entre l'Iran et Israël ont finalement eu un impact relativement limité sur les marchés financiers, malgré quelques épisodes de volatilité accrue. En juin, les marchés actions mondiaux ont continué leur rebond, portés par l'apaisement temporaire des tensions commerciales et des résultats trimestriels robustes, notamment dans le secteur technologique américain. Le MSCI World affiche une performance de 4,3% en USD (0,9% en EUR) sur le mois. Le groupe des Magnificent 7 a ainsi enregistré une hausse notable, tirant vers le haut l'ensemble du segment croissance. En revanche, malgré des fondamentaux robustes, les marchés européens et britanniques ont affiché une performance plus modérée en devise locale (-1,1% en EUR pour le MSCI Europe), pénalisés notamment par l'exposition aux secteurs consommation de base, consommation discrétionnaire et santé. La faiblesse persistante du dollar américain, en baisse de 7,1% sur le trimestre selon l'indice DXY (+3,4% pour l'euro face au dollar sur le mois), a constitué un facteur favorable significatif pour les actions émergentes, particulièrement en Asie, où les marchés ont bénéficié à la fois d'une détente commerciale et de la forte appréciation des devises locales telles que le dollar taïwanais et le won coréen. En conséquence, les actions émergentes ont progressé de 6,1 % en dollar américain. Sur les marchés obligataires, on observe une pentification de la courbe des taux américains, reflétant des inquiétudes croissantes autour de la soutenabilité budgétaire à long terme du pays suite à la promulgation de la One Big Beautiful Bill Act. Les obligations américaines (Bloomberg US Aggregate) ont enregistré une hausse modeste de 1,5% (en USD ; -1,8% en EUR). La stabilisation des anticipations d'inflation et la politique monétaire accommodante en Europe ont favorisé les obligations européennes, avec le Bloomberg Euro Aggregate affichant une progression de 3,3% (en USD ; -0,1% en EUR). Le crédit a bénéficié d'un environnement favorable de resserrement des spreads et de portage élevé. La dette émergente progresse de 2,3 % (en monnaie forte) a également affiché une solide performance. Enfin, sur les marchés de matières premières, malgré des pics ponctuels liés au conflit au Moyen-Orient, les cours pétroliers sont revenus à des niveaux plus faibles en fin de période, sous l'effet combiné de la hausse de production de l'OPEP et de la stabilisation géopolitique, finissant le mois à environ 68 dollars le baril. L'or et les métaux précieux ont maintenu des performances positives mais modérées. Dans ce contexte, le fonds cède 0,16% sur le mois, mais surperforme le benchmark de 5 bps. L'allocation géographique et la couverture optionnelle ont contribué positivement à la performance relative au benchmark. Dans ce contexte, notre allocation est restée globalement stable avec une exposition actions moyenne autour de 99%. Ce positionnement reflète notre lecture constructive du contexte économique, tout en maintenant une gestion rigoureuse du risque. Malgré une reprise solide des marchés, le second semestre 2025 pourrait encore réserver des défis importants. Les risques liés aux tarifs douaniers américains demeurent, avec des effets potentiellement différés sur la croissance et les marges bénéficiaires. Dans ce cadre, nous maintenons une approche prudente mais constructive, privilégiant une diversification régionale et sectorielle rigoureuse. Sur les actions, notre biais reste favorable à l'Europe, qui présente des valorisations plus attractives et bénéficie d'un soutien budgétaire et monétaire plus marqué. Nous conservons une gestion tactique active via les options pour maintenir la convexité du portefeuille. De plus, nous avons renforcé tactiquement l'exposition à la tech US, afin de capter la dynamique bénéficiaire du secteur. Enfin, face à une volatilité potentiellement persistante, la couverture via les options et une gestion active du risque de change restent des éléments essentiels de notre approche pour assurer la résilience et la performance du portefeuille dans un environnement de marché complexe."

Juillet 2025

"Juillet a marqué un tournant sur le front politique et commercial, avec la signature par les États-Unis de plusieurs accords commerciaux (notamment avec le Vietnam, le Japon et l'Union européenne) et l'adoption du vaste plan de relance budgétaire ""One Big Beautiful Bill Act"". Ces avancées ont permis de dissiper certaines incertitudes et d'apaiser les tensions sur les marchés, malgré des niveaux de droits de douane toujours historiquement élevés. Si les risques liés à un éventuel retour du protectionnisme restent présents, les marchés ont salué ce regain de lisibilité dans la politique économique américaine. Les marchés actions ont poursuivi leur progression, les indices développés gagnant +4,3 % (en EUR).

Les petites capitalisations ont initialement bénéficié des perspectives économiques améliorées, mais ce sont les grandes valeurs technologiques américaines qui ont pris le relais en fin de mois, soutenues par des publications de résultats très solides. Les valeurs de croissance ont nettement surperformé les valeurs value, dans un contexte favorable aux secteurs cycliques. Les marchés émergents (+5,0 % en EUR) ont fait mieux

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

que leurs homologues développés, notamment grâce à la résilience affichée par la Chine et à la dynamique portée par l'investissement dans l'intelligence artificielle à Taïwan. Le redressement de la demande en matières premières (acier, minerai de fer) a également joué un rôle de soutien, même si les tensions tarifaires sur le cuivre ont pesé sur certaines composantes du marché. En Europe, la performance a été plus contrastée. Les actions de la zone euro (+0,8 % en EUR) ont légèrement sous-performé en juillet, pénalisées par les avertissements de certains poids lourds technologiques sur les conséquences possibles des tensions commerciales transatlantiques. Par ailleurs, la faiblesse persistante de la demande chinoise a pesé sur plusieurs groupes européens de consommation. Néanmoins, la résilience macroéconomique régionale, avec un PMI composite en hausse, a permis de limiter la correction. Sur les marchés obligataires, l'indice global agrégé a enregistré une baisse de 0,3 % (hedgé EUR) en raison de la remontée des taux longs américains et d'une appréciation du dollar. Aux États-Unis, les rendements obligataires ont augmenté, reflétant les anticipations d'une croissance renforcée par la politique fiscale expansive mais aussi des préoccupations accrues quant à la soutenabilité budgétaire à long terme. En zone euro, les taux obligataires souverains se sont légèrement tendus en réaction aux indicateurs de croissance meilleurs qu'anticipés, tandis que le marché britannique a souffert d'une inflation inattendue à la hausse. Au Japon, les obligations souveraines ont fortement corrigé, atteignant des niveaux de rendement inédits depuis 2008 suite aux incertitudes politiques internes. Le marché du crédit a mieux résisté, bénéficiant d'une réduction des spreads grâce à des résultats trimestriels solides. Les matières premières ont globalement affiché une performance négative, la baisse du cuivre compensant le rebond limité des métaux précieux, tandis que le pétrole restait sous pression dans un contexte incertain concernant la demande mondiale. Sur le marché des devises, le dollar américain s'est renforcé (+3,3 % face à l'euro), inversant partiellement la tendance baissière précédente et exerçant une pression sur les actifs libellés en devises étrangères. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive de 2,02 % en juillet en ligne avec le benchmark, dans un contexte de poursuite du rebond des actifs risqués. Notre exposition actions est restée stable (environ 99 %) au cours du mois, légèrement surpondérée sur la zone euro, reflétant notre conviction sur l'attractivité relative de la région en termes de valorisation, de dynamique bénéficiaire et de soutien budgétaire. Côté États-Unis, la position tactique à la tech US a apporté une contribution notable, bénéficiant de la dynamique liée à l'intelligence artificielle et à la publication de résultats solides des grandes capitalisations technologiques. Nos couvertures optionnelles sur l'Eurostoxx 50 (strike 5300 - échéance septembre) ont été maintenues, elles jouent un rôle essentiel dans notre stratégie de protection à moyen terme. Dans les prochains mois, nous maintenons un biais prudemment optimiste sur les marchés actions, tout en étant vigilants face aux niveaux de valorisation élevés. L'environnement reste propice aux valeurs cycliques et technologiques à court terme, mais le potentiel de déception macroéconomique persiste. En matière de devises, la vigueur récente du dollar nous incite à une prudence accrue dans l'allocation aux marchés émergents et aux matières premières, en attendant une clarification des perspectives économiques et monétaires internationales."

Août 2025

"Le mois d'août a été marqué par un enchaînement d'événements macroéconomiques et politiques qui ont influencé les anticipations de marché. Aux États-Unis, la publication des chiffres de l'emploi de juillet a confirmé un ralentissement du marché du travail, ce qui a conduit la Réserve fédérale à laisser entendre, lors de Jackson Hole, qu'une baisse de 25 points de base de son taux directeur en septembre était désormais probable. Cette inflexion a renforcé les débats autour de l'indépendance de la banque centrale, après la décision du président américain de révoquer la directrice du Bureau of Labour Statistics et sa tentative de démettre l'une des gouverneures de la Fed. En Europe, l'actualité a été dominée par la situation politique en France, où le Premier ministre a convoqué un vote de confiance début septembre sur fond de tensions budgétaires, alimentant la volatilité des actifs domestiques. Sur le plan commercial, les États-Unis ont relevé les droits de douane sur plusieurs partenaires, dont une taxe de 50 % sur l'Inde pour ses achats de pétrole russe, tandis que les tensions restaient contenues entre Washington et Pékin après la prolongation de leur trêve commerciale. Les matières premières ont reflété ce contexte : les cours du pétrole et du gaz ont reculé, tandis que l'or a poursuivi son appréciation. Les marchés actions ont affiché des performances solides. L'indice MSCI World a progressé de 2,6 % (en USD; 0,3 % en EUR) sur le mois, soutenu par une saison de résultats du deuxième trimestre meilleure qu'attendu, avec près des trois quarts des sociétés américaines publiant au-dessus des anticipations, et Nvidia dépassant les prévisions globales malgré un léger manque sur l'activité data centers. Aux États-Unis, le S&P 500 a gagné 2,0% (en USD; -0,4% en EUR), porté à la fois par les bénéfices et par un PMI manufacturier en amélioration. Le Japon a surperformé, le TOPIX progressant grâce à des statistiques économiques favorables et à l'accord commercial conclu avec Washington. En Europe, l'indice MSCI EMU a avancé de 0,4% en EUR, bien que les actions françaises aient reculé face aux

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

incertitudes politiques. Dans les émergents, l'indice MSCI EM a gagné 1,5% (en USD; -1,0% en EUR), soutenu par la Chine après l'annonce d'un plan de renforcement du secteur technologique, tandis que l'Inde et la Corée du Sud ont souffert de mesures fiscales et douanières. Sur le plan factoriel, les valeurs « value » ont surperformé les valeurs de croissance, l'optimisme initial sur l'intelligence artificielle laissant place à plus de prudence. Les petites capitalisations et les foncières cotées ont bénéficié des attentes de détente monétaire américaine. Les marchés obligataires ont également progressé. L'indice Bloomberg Global Aggregate a gagné 1,5% (en USD; -0,8% en EUR) en août, avec des spreads investment grade en resserrement et un soutien venu des anticipations de baisse des taux. Les bons du Trésor américains ont pris 1,1%, la courbe s'étant pentifiée sous l'effet combiné de révisions baissières sur l'emploi et de doutes persistants sur l'indépendance institutionnelle. En Europe, les obligations d'État françaises ont sous-performé, reflétant les inquiétudes sur la trajectoire budgétaire, alors que la zone euro bénéficiait de données de croissance résilientes et d'une inflation en ligne avec les attentes. Au Royaume-Uni, la remontée surprise de l'inflation a pesé sur les Gilts, le rendement à 30 ans atteignant 5,6%, un sommet depuis 1998. Au Japon, la hausse des rendements s'est poursuivie, l'inflation de juillet restant supérieure aux prévisions et la Banque du Japon laissant entrevoir la possibilité d'un nouveau relèvement de taux. Les dettes émergentes ont tiré profit de la faiblesse relative du dollar (-2,2% face à l'euro) et de l'amélioration de l'appétit pour le risque. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive de 0,19% sur le mois, dans un contexte de poursuite du rebond des actifs risqués. Notre exposition actions est restée stable au cours du mois. L'environnement de marché demeure porté par une activité globale robuste et une désinflation graduelle, mais la visibilité reste contrainte par les incertitudes politiques et commerciales. Les primes de risque apparaissent contenues alors que les valorisations, notamment aux États-Unis, se situent au-dessus de leur moyenne de long terme. Dans nos perspectives, nous privilégions une allocation diversifiée, en maintenant une approche sélective sur les actions avec un biais favorable à la Chine et aux segments cycliques de qualité, tout en conservant nos couvertures optionnelles sur l'Eurostoxx 50, elles jouent un rôle essentiel dans notre stratégie de protection à moyen terme."

Septembre 2025

"Le mois de septembre a clôturé un troisième trimestre globalement favorable pour les marchés financiers, dans un contexte d'apaisement des tensions commerciales entre Washington et Pékin, de poursuite de l'euphorie autour de l'intelligence artificielle et d'anticipations renforcées d'assouplissement monétaire de la Réserve fédérale américaine. La croissance mondiale a montré des signes de résilience, malgré un ralentissement du marché du travail américain et la persistance de déséquilibres budgétaires en Europe. L'inflation, légèrement repartie à la hausse aux États-Unis à 2,9% en août, demeure sous contrôle, permettant à la Fed d'abaisser son taux directeur de 25 points de base en septembre, pour la première fois de l'année. En zone euro, la fragmentation politique en France et les contraintes budgétaires limitent la marge de manœuvre fiscale, tandis que le Japon a été marqué par la démission du Premier ministre Ishiba après la défaite de son parti au Sénat, accentuant l'incertitude politique. Sur les marchés actions, la dynamique est restée positive, tirée par les valeurs technologiques et la vigueur des émergents. Le MSCI All Country World Index a progressé de 7,5% (en EUR) sur le trimestre, porté par la forte performance de l'Asie hors Japon (+11,1% en EUR), où la Chine a bénéficié de l'extension de la trêve commerciale avec les États-Unis et du soutien aux semi-conducteurs domestiques. Le Hang Seng Tech Index s'est envolé de 23,3% (en EUR) sur la période, tandis que le MSCI Taiwan, à dominante technologique, a gagné 14,8% (en EUR). Au Japon, la faiblesse du yen et la baisse des droits de douane américains ont soutenu le TOPIX. Aux États-Unis, le S&P 500 a avancé de 8,2% (en EUR), soutenu par une saison de résultats solide et la détente monétaire, malgré quelques épisodes de volatilité liés aux statistiques d'emploi. En Europe, la performance a été plus modeste (+4,3% pour le MSCI EMU EUR), pénalisée par les valeurs allemandes, tandis que la Bourse de Paris a progressé de 3,3% dans un climat politique toujours instable. Le FTSE All-Share britannique a gagné 5,6% en EUR, aidé par la faiblesse de la livre et l'exposition internationale des grandes capitalisations. Sur le marché obligataire, la volatilité est restée présente mais les performances positives des Treasuries (+1,8%) et du crédit ont soutenu les portefeuilles diversifiés. Le ralentissement du marché de l'emploi américain, confirmé par une révision baissière de plus de 900 000 créations d'emplois par le Bureau of Labor Statistics, a favorisé la détente des rendements courts. En Europe, la tension sur les spreads souverains français, sur fond de déficit budgétaire supérieur à 6%, a pesé sur les obligations souveraines européennes (-0,2%). Le crédit a poursuivi son resserrement, avec une surperformance du haut rendement américain (+2,3%) face à l'euroéen (+1,8%). La dette émergente en devise forte a progressé de 5,3%. Les matières premières ont affiché un gain global de 2,6% sur le trimestre. Entre les enjeux géopolitiques et budgétaires,

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

considéré comme une valeur refuge, l'or continue d'atteindre de nouveaux sommets historiques. Les actions des sociétés minières aurifères ont progressé de 20% sur le mois. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive de 3,07% sur le mois, surperformant le benchmark de 0,86%. L'allocation géographique a contribué positivement à la performance relative au benchmark notamment grâce à la surpondération de la Chine. Au cours du mois, notre allocation est restée globalement stable avec une exposition actions moyenne autour de 99%. Ce positionnement reflète notre lecture constructive du contexte économique, tout en maintenant une gestion rigoureuse du risque. Pour les prochains mois, le scénario central reste celui d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale, avec une désinflation progressive et un cycle de taux désormais orienté à la baisse. Nous maintenons un biais modérément positif sur les actions, avec une préférence pour l'Asie et les secteurs technologiques."

Octobre 2025

"Octobre a été marqué par un reflux progressif du stress géopolitique commercial et par une désinflation américaine toujours en place. Le ton plus constructif entre Washington et Pékin, avec l'esquisse d'un accord d'un an gelant l'escalade tarifaire et desserrant la contrainte sur certains minerais critiques pour la chaîne IA, a soutenu l'appétit pour le risque en fin de mois après un excès de volatilité début octobre. Aux États-Unis, la désinflation s'est poursuivie sur les services et les loyers ; l'effet de transmission des tarifs reste mesuré. La Réserve fédérale a abaissé son taux directeur de 25 bps à 3,75-4,00%, tout en rappelant que la suite dépendra des données, ce qui a conduit les marchés à réduire la probabilité de nouvelles baisses rapides. En Europe, le bruit politique en France est resté un frein relatif, quand le Royaume-Uni a bénéficié d'une inflexion plus accommodante de la Banque d'Angleterre. Au Japon, la perspective d'un policy-mix plus expansif sous la nouvelle Première ministre a nourri les anticipations de normalisation graduelle de la BoJ et d'une hausse de l'offre obligataire. Dans les émergents, l'avance du cycle monétaire et des rendements réels attractifs ont continué d'attirer les flux, sur fond de dollar un peu moins ferme. Les actions mondiales ont progressé d'environ 2% (en USD ; 4% en EUR) alors que les obligations globales reculaient légèrement, pénalisées par le crédit. La baisse de l'inflation et l'apaisement commercial ont relancé le facteur croissance, qui surperforme nettement la value ; à l'inverse, les segments sensibles aux taux ont peiné. Le S&P 500 finit en hausse à 2,3% (en USD ; 4,4% en EUR) après avoir effacé la forte chute du début de mois liée aux tensions américano-chinoises ; la saison de résultats a été solide, avec une large majorité de publications au-dessus des attentes. Le FTSE All-Share a surperformé, aidé par le repli des rendements de Gilts, la vigueur des minières et une livre plus faible qui dope les bénéfices extérieurs. En Asie, le TOPIX arrive en tête en monnaie locale, porté par un yen déprécié et la perspective d'un soutien budgétaire/monétaire prolongé. L'Asie hors Japon progresse aussi de 4,5% (en USD ; 6,6% en EUR), la détente commerciale profitant particulièrement aux chaînes semi-conducteurs de Corée et de Taïwan. Dans les émergents, l'Argentine a bondi sur l'arrière-plan politique interne. L'Europe hors Royaume-Uni reste positive (0,3% en USD ; 2,3% en EUR) mais à la traîne, handicapée par sa moindre exposition aux matières premières et aux valeurs IA. En taux, le segment souverain est resté contrasté : nette détente des Gilts (-30 bps environ sur 10 ans) après un message plus prudent de la BoE ; bonnes performances des dettes italienne et espagnole avec un resserrement de l'écart face au Bund (-8 bps sur le Bund 10 ans) ; contre-performance du Japon où la pentification se poursuit. Le crédit haut rendement mondial (0,7% en USD) a légèrement mieux résisté que l'Investment Grade (-0,3% en USD), grâce à son portage, malgré un modeste élargissement des spreads. La dette émergente signe l'une des meilleures contributions obligataires du mois, aidée par des primes réelles élevées et un dollar moins directionnel. Les matières premières avancent dans l'ensemble 2,9% (en USD), mais de façon hétérogène : les métaux industriels et précieux mènent la hausse, tandis que l'énergie évolue peu, le pétrole cédant sur le mois. Côté devises, le recul de la livre a été un tailwind pour les actions britanniques ; le yen faible continue de soutenir les exportateurs japonais ; et le repli du dollar a desserré l'étau sur les actifs émergents. Le dollar s'apprécie surtout contre yen (¥/\$? 1.154, \$/¥ ? 154). Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance positive de 2,64% sur le mois. Sur les actions, le rebond s'appuie désormais sur un double socle, détente commerciale et inflation plus docile, mais la revalorisation rapide des indices américains près de leurs sommets réduit la marge d'erreur. Nous privilégions une exposition plus équilibrée géographiquement, avec une préférence relative pour le Royaume-Uni et la Tech chinoise, où le couple croissance/valorisation nous paraît plus lisible. Nous restons sélectifs sur les thématiques IA (qualité du cash-flow et visibilité des capex) et prudents sur les segments les plus sensibles aux taux réels (small caps domestiques et foncières), tant que la dynamique de normalisation monétaire n'est pas totalement stabilisée. Sur les devises, dans un contexte de Fed plus data-dépendante, nous réduisons légèrement le biais dollar, sans l'abandonner, car il conserve un rôle de couverture. L'euro reste devise d'ancrage des portefeuilles. En synthèse, le mois d'octobre a validé l'idée d'un atterrissage plus ordonné que craint au cour

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

de l'année, mais une partie importante des bonnes nouvelles est déjà intégrée dans les prix, en particulier aux États-Unis. Notre gestion demeure donc équilibrée: diversification au-delà des marchés américains très concentrés, préférence relative pour les zones au profil rendement/risque plus attractif, et protections calibrées contre un scénario d'erreur de politique économique ou de résurgence tarifaire."

Novembre 2025

"Après dix mois consécutifs de progression des actifs risqués, le mois de novembre s'est traduit par une phase de consolidation, sur fond de regain d'incertitude macroéconomique. Aux États-Unis, l'issue du plus long shutdown budgétaire de l'histoire récente n'a pas levé les interrogations sur son impact final sur l'activité ni sur la qualité des statistiques publiées durant cette période. Un marché du travail moins homogène, le repli de la confiance des ménages et les débats autour des effets potentiellement inflationnistes des droits de douane et de la politique budgétaire entretiennent les doutes sur le calendrier d'assouplissement de la Réserve fédérale, même si les anticipations de marché convergent désormais vers une première baisse de taux lors de la réunion du 10 décembre. Au Japon, la combinaison d'un soutien budgétaire toujours important et d'une Banque du Japon accommodante, dans un environnement de yen affaibli et d'inflation proche de 3% en glissement annuel en octobre, nourrit les craintes de pressions sur les prix à moyen terme. Au Royaume-Uni, le reflux de l'inflation à 3,6% sur un an n'a pas suffi à clarifier les enjeux liés au Budget, tandis que, dans la zone euro, la révision à la hausse des besoins de financement de l'État fédéral allemand relance les débats sur la soutenabilité des trajectoires de dette publique. Sur le plan boursier, les marchés développés n'avancent que de 0,3% en novembre (en USD ; -0,4% en EUR), alors même que la saison de résultats reste bien orientée. Aux États-Unis, 81% des sociétés du S&P 500 battent le consensus et les bénéfices progressent de 13% sur un an, soutenus par une hausse de plus de 7% du chiffre d'affaires et une expansion des marges de 6%. Les excellents résultats publiés par les grands acteurs de l'intelligence artificielle ne suffisent toutefois pas à dissiper les interrogations sur des valorisations déjà élevées et des attentes bénéficiaires très ambitieuses : les valeurs de croissance cèdent 1,3% (en USD ; 2% en EUR) et accusent un retard de 3,5 points par rapport aux titres de valeur, tandis que le marché américain ne gagne que 0,2% (en USD ; -0,4% en EUR) sur le mois. Les places les plus exposées à la technologie, notamment la Corée et Taïwan, pèsent sur l'univers émergent, qui sous-performe les marchés développés de 2,7%, malgré la bonne tenue de l'Inde. En Zone Euro, la dynamique de bénéfices reste solide pour les financières et les technologies, alors que les secteurs de consommation, en particulier l'automobile, déçoivent ; la perspective d'une croissance des bénéfices autour de 12% en 2026, associée à une moindre concentration technologique, permet néanmoins aux actions européennes (+1% en USD ; 0,3% en EUR) de surperformer légèrement les États-Unis. Le marché britannique progresse de 0,4% (en GBP ; 0,5% en EUR), freiné par des prises de profit sur l'industrie et un moral plus fragile des ménages. Au Japon, la faiblesse du yen continue de soutenir les valeurs exportatrices, avec une hausse d'environ 1,4% sur le mois, tandis que l'Asie hors Japon consolide après une année déjà très favorable. Sur les matières premières, la perspective d'un marché pétrolier susceptible d'entrer en surplus dans les années à venir pèse sur l'énergie et sur certaines places du Moyen-Orient, alors que le rebond des métaux précieux permet à l'ensemble de la classe d'actifs de terminer le mois en territoire positif. Les marchés obligataires mondiaux affichent une performance modeste de l'ordre de 0,2% (en USD ; -0,3% en EUR) en novembre. Aux États-Unis, la hausse graduelle du taux de chômage à 4,4%, ainsi qu'un repli marqué de la confiance des ménages contrastent avec des créations d'emplois toujours solides ; ce cocktail, combiné à un ajustement des anticipations de politique monétaire, se traduit par une détente des rendements souverains et une performance d'environ +1% pour les Treasuries. À l'opposé, au Japon, la poursuite de la remontée des rendements dans un cadre budgétaire et monétaire expansionniste entraîne une contre-performance des JGB en devise locale. Au Royaume-Uni, les Gilts évoluent peu, la perspective d'une baisse des émissions à venir compensant les incertitudes précédant le Budget puis la tonalité finalement assez neutre de celui-ci. Dans la zone euro, les Bunds pâtissent de l'augmentation annoncée des besoins de financement publics, alors que les obligations indexées sur l'inflation ne progressent que de 0,2%, reflétant à la fois la sensibilité à la duration et un environnement d'inflation moins porteur hors États-Unis. Les spreads de crédit investment grade et haut rendement demeurent globalement contenus, dans un contexte de recherche ciblée de portage et de flux d'émission maîtrisés, tandis que la dette émergente présente des trajectoires différenciées selon les zones et les profils de risque. Au total, les performances agrégées de novembre masquent des rotations marquées à l'intérieur des classes d'actifs. Les segments de croissance, et en particulier les valeurs les plus exposées à la thématique de l'intelligence artificielle, ne prolongent plus leur surperformance malgré des fondamentaux qui restent robustes, alors que les secteurs défensifs délaissés ces derniers trimestres, tels que la santé ou les biens de consommation courante, affichent un meilleur comportement relatif. Les anticipations de bénéfices des M7 demeurent élevées, avec des projections de croissance du bénéfice par action au-delà de

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

22% en 2025 et 22,5% en 2026, ce qui renforce la sensibilité de ces titres aux changements de sentiment de marché. Dans ce contexte, nous estimons que la phase actuelle plaide pour une allocation actions plus équilibrée, avec une diversification renforcée entre régions et styles afin de réduire les risques de concentration, notamment si l'enthousiasme autour de l'IA venait à se normaliser."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à l'équilibre (0,03% sur le mois) alors que le MSCI EMU a progressé de 2,4%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +3%. L'or a progressé d'environ 2% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps). La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. Dans ce contexte, le portefeuille est resté globalement inchangé sur le mois. Dans cet environnement, la visibilité reste partielle et les primes de risque apparaissent davantage guidées par la combinaison de politique économique, trajectoire des taux et de la dynamique du dollar que par un cycle macroéconomique linéaire. Après une année marquée par un élargissement géographique des performances et un soutien plus tangible des politiques budgétaires et monétaires en seconde partie d'année, les marchés semblent intégrer la poursuite d'une normalisation graduelle des banques centrales, sans réaccélération inflationniste immédiate, tout en restant sensibles à deux sources d'incertitude : d'une part, la soutenabilité des finances publiques et la pentification des courbes dans les grandes zones ; d'autre part, la persistance de frictions commerciales susceptibles d'affecter la confiance et l'investissement. Sur les actions, la perspective demeure globalement constructive mais plus asymétrique, dans la mesure où une partie du scénario de désinflation et d'assouplissement monétaire est déjà reflétée dans les valorisations, en particulier aux États-Unis ; dans ce contexte, la dispersion devrait rester élevée, avec une dépendance accrue aux révisions de bénéfices, à la sensibilité aux taux longs et au degré de concentration des indices. En relatif, l'Europe pourrait continuer de bénéficier d'un point d'entrée de valorisation plus raisonnable, même si la visibilité reste conditionnée aux enjeux politiques et budgétaires domestiques. Aux États-Unis, la thématique Intelligence Artificielle devrait continuer de structurer les performances, mais avec une sélectivité accrue au sein des grandes capitalisations, dans un régime où les segments à forte « duration » demeurent plus sensibles aux surprises de taux. Les marchés émergents restent étroitement liés à la dynamique du dollar et aux conditions financières globales, un dollar plus faible constituant un soutien, tandis que la Chine demeure un point de surveillance au regard d'indicateurs d'activité encore décevants ; au Japon, l'évolution des rendements domestiques et la trajectoire de la Banque du Japon devraient continuer de peser sur le profil de risque, malgré un narratif de reflation plus favorable."

Sur la période sous revue du portefeuille CARAC ACTIONS INTERNATIONALES, la performance est de 10,38%. Celle du benchmark est de 13,03% avec une Tracking Error de 2,25%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SPDR 600X ESG SCREENED ACC	5 790 061,11	5 369 664,44
AMUNDI MSCI EMU ESG CTB NET ZERO AMBIT ETF ACC	5 036 047,92	4 968 198,96
BNPPEASY MSCI EMU-UCITS ETF	5 411 777,08	1 798 337,43
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR)	4 332 041,92	2 773 798,34
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	5 219 037,21	0,00
UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	1 486 974,94	3 424 038,27
iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF EUR Acc	455 267,87	4 075 469,87
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF - Acc	1 866 773,03	1 922 000,87
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	2 375 154,41	1 368 203,16
ISHARES MSCI WLD ESG SCRENE UCITS ETF USD ACC	2 845 090,42	523 445,79

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

le 28 juillet 2025 Modification [Horizon de placement recommandé] : 5 ans le 30 décembre 2025 Modification [Horizon de placement recommandé (Prospectus)] : 5 ans le 28 juillet 2025 Modification [SRI - Indicateur synthétique de risque] : Classe de risque 3 sur 7.

le 28 juillet 2025 Modification [SRI - CODE ISIN : FR0010669168] : Classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 101,55%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 104,37%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

² Sources CPR AM Décembre 2025

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Carac Actions Internationales

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Carac Actions Internationales ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Carac Actions Internationales constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	39 039 510,84	33 365 375,80
OPCVM	39 039 510,84	33 365 375,80
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	22 175,37	61 450,99
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	39 061 686,21	33 426 826,79
Créances et comptes d'ajustement actifs	172 017,29	129 752,98
Comptes financiers	87 457,67	60 657,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	259 474,96	190 410,84
Total de l'actif I+II	39 321 161,17	33 617 237,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	35 542 411,12	29 079 073,85
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	3 688 079,16	4 418 080,79
Capitaux propres I	39 230 490,28	33 497 154,64
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	39 230 490,28	33 497 154,64
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	22 175,37	61 450,99
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	22 175,37	61 450,99
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	68 293,49	58 632,00
Concours bancaires	202,03	
Sous-total autres passifs IV	68 495,52	58 632,00
Total Passifs : I+II+III+IV	39 321 161,17	33 617 237,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	120 891,85	156 121,85
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	8 741,56	12 960,00
Sous-total produits sur opérations financières	129 633,41	169 081,85
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-9,97	-109,90
Sous-total charges sur opérations financières	-9,97	-109,90
Total revenus financiers nets (A)	129 623,44	168 971,95
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	525,35
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-248 833,29	-62 225,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-248 833,29	-61 699,93
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-119 209,85	107 272,02
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 232,70	4 750,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-123 442,55	112 022,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 595 097,45	6 208 863,68
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 714,37	-2 081,64
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 591 383,08	6 206 782,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	129 937,50	160 141,28
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 721 320,58	6 366 923,32

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	144 428,19	-2 032 943,33
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 240,04	7 354,51
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	138 188,15	-2 025 588,82
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-47 987,02	-35 275,90
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	90 201,13	-2 060 864,72
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	3 688 079,16	4 418 080,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

CARAC Actions Internationales a pour objectif de participer à l'évolution des marchés actions internationaux en s'exposant majoritairement en parts ou actions d'OPC dont la politique de gestion répond à des critères d'investissement socialement responsable, dans une optique de placement sur la période recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	27 796 163,90	23 198 682,18	28 028 351,53	33 497 154,64	39 230 490,28
Nombre de titres	79 965,589	80 020,589	81 171,589	84 214,589	89 356,589
Valeur liquidative unitaire	347,60	289,90	345,29	397,75	439,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	86,90	14,68	23,29	75,60	41,64
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,38	-1,00	-1,04	1,33	-1,38

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Une partie de la commission de mouvement perçue par la société de gestion rémunère les frais du service de réception/transmission d'ordres fourni par la société spécialisée Amundi Intermédiation.

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCP (ces frais sont présents lorsque le FCP investit plus de 20% de son actif net en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs.

Elles sont donc facturées au FCP ;

- des commissions de mouvement facturées au FCP ;

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Ces frais couvrent les coûts opérationnels liés au traitement de ces opérations, engagés par l'agent de prêt de titres, Amundi Intermédiation, auquel la société de gestion a recours. Le total des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres n'excéderont pas 35% des revenus générés par lesdites opérations. La société de gestion ne perçoit aucune rémunération pour les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

	Frais facturés au FCP ⁽¹⁾	Assiette	Taux maximum annuel / barème
1	▪ Frais de gestion ▪ Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	2% TTC
2	▪ Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,20% TTC
3	▪ Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	de 10 à 50 € par transaction selon le type d'opérations
4	▪ Commission de surperformance	Actif net	N/A

⁽¹⁾ Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

- Les frais de gestion (part fixe) et la commission de surperformance sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative.
- La commission de surperformance est prélevée annuellement.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Elle est perçue même si la performance au cours de l'exercice est négative.

Lorsque le montant des rachats est supérieur à celui des souscriptions, la quote part de la provision sur commission de surperformance correspondant à ce montant (rachats moins souscriptions) est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Toute rétrocession éventuelle des frais de gestion des OPC sous-jacents est acquise au FCP.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CARAC ACTIONS INTERNATIONALES	Capitalisation	Capitalisation

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	33 497 154,64	28 028 351,53
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 200 452,70	2 978 779,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 077 478,44	-1 798 441,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-119 209,85	107 272,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 591 383,08	6 206 782,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	138 188,15	-2 025 588,82
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	39 230 490,28	33 497 154,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	7 713,000	3 200 452,70
Parts rachetées durant l'exercice	-2 571,000	-1 077 478,44
Solde net des souscriptions/rachats	5 142,000	2 122 974,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	89 356,589	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CARAC ACTIONS INTERNATIONALES FR0010669168	Capitalisation	Capitalisation	EUR	39 230 490,28	89 356,589	439,03

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	1 743,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 743,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	87,46				87,46
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,20				-0,20
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					87,26

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	87,46						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,20						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	87,26						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	83,93	28,47			
Comptes financiers		29,51	5,42		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-0,20				
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	83,73	57,98	5,42		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1940199711	AMUNDI MSCI EUROPE ESG SELECTION	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 258 446,46
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 018 092,14
IE000QWCYQT0	AMD MSCI WLD SCRD ETF	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 149 829,83
IE00058B19U6	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI SP 500 CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 086 086,05
IE000LXEN6X4	iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF EUR Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 062 362,92
IE00BFNM3G45	iShares MSCI USA Screened UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 277 032,79
IE00BFNM3J75	ISHARES MSCI WLD ESG SCREENE UCITS ETF USD ACC	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 406 441,40
LU1291098827	BNPPEASY MSCI EMU-UCITS ETF	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 915 081,26
FR0010979278	CPR MONETAIRE ISR Part I	CPR Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 002 070,80
IE00BZ02LR44	XTRACKERS IE PLC XTRACKERS MSCI WORLD ESG UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 075 041,64
IE00BFMNPS42	Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 277 880,07
IE00BJQRDK83	Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	5 585 468,50
IE00BK5H8015	SPDR 600X ESG SCREENED ACC	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	5 861 696,01
LU1971906802	UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 063 980,97
Total						39 039 510,84

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	59 625,51
	Dépôts de garantie en espèces	112 391,78
Total des créances		172 017,29
Dettes		
	Frais de gestion fixe	67 423,49
	Autres dettes	870,00
Total des dettes		68 293,49
Total des créances et des dettes		103 723,80

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	248 833,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 514 525,28
	IE000QWCYQT0	AMD MSCI WLD SCRD ETF	2 149 829,83
	IE00058B19U6	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI SP 500 CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB	2 086 086,05
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	1 018 092,14
	LU1940199711	AMUNDI MSCI EUROPE ESG SELECTION	4 258 446,46
	FR0010979278	CPR MONETAIRE ISR Part I	1 002 070,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			10 514 525,28

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-123 442,55	112 022,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	-123 442,55	112 022,19
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-123 442,55	112 022,19

Part CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-123 442,55	112 022,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-123 442,55	112 022,19
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-123 442,55	112 022,19
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-123 442,55	112 022,19
Total	-123 442,55	112 022,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 721 320,58	6 366 923,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 721 320,58	6 366 923,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 721 320,58	6 366 923,32

Part CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 721 320,58	6 366 923,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 721 320,58	6 366 923,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 721 320,58	6 366 923,32
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	3 721 320,58	6 366 923,32
Total	3 721 320,58	6 366 923,32
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			39 039 510,84	99,51
OPCVM			39 039 510,84	99,51
Gestion collective			39 039 510,84	99,51
AMD MSCI WLD SCRDT ETF	EUR	489 088	2 149 829,83	5,48
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI SP 500 CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB	EUR	61 925	2 086 086,05	5,32
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	9,299	1 018 092,14	2,60
AMUNDI MSCI EUROPE ESG SELECTION	EUR	113 641	4 258 446,46	10,85
BNPPEASY MSCI EMU-UCITS ETF	EUR	213 090	3 915 081,26	9,98
CPR MONETAIRE ISR Part I	EUR	44,841	1 002 070,80	2,55
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	EUR	69 759	5 585 468,50	14,24
iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF EUR Acc	EUR	272 367	2 062 362,92	5,26
iShares MSCI USA Screened UCITS ETF USD Acc	EUR	187 905	2 277 032,79	5,80
ISHARES MSCI WLD ESG SCRENE UCITS ETF USD ACC	EUR	229 835	2 406 441,40	6,13
SPDR 600X ESG SCREENED ACC	EUR	167 891	5 861 696,01	14,94
UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	EUR	97 962	2 063 980,97	5,26
XTRACKERS IE PLC XTRACKERS MSCI WORLD ESG UCITS ETF 1C	EUR	47 152	2 075 041,64	5,29
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 1C	EUR	35 453	2 277 880,07	5,81
Total			39 039 510,84	99,51

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
FTSE 100 FUT 0326	5	9 563,08		569 260,72
SP 500 MINI 0326	4		-12 612,29	1 173 740,90
Sous-total 1.		9 563,08	-12 612,29	1 743 001,62
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		9 563,08	-12 612,29	1 743 001,62

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	39 039 510,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-3 049,21
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	272 087,25
Autres passifs (-)	-78 058,60
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	39 230 490,28

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CARAC ACTIONS INTERNATIONALES	EUR	89 356,589	439,03

CARAC ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

Carac Actions Internationales

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010669168 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/07/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Carac Actions Internationales, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans Carac Actions Internationales, vous investissez dans un portefeuille essentiellement composé d'OPC Actions internationales qui répondent à des critères d'investissement socialement responsable.

L'objectif de gestion consiste à participer à l'évolution des marchés actions internationaux en s'exposant majoritairement en parts ou actions d'OPC dont la politique de gestion répond à des critères d'investissement socialement responsable, dans une optique de placement à long terme.

Pour y parvenir, la stratégie consiste à sélectionner des OPC actions dont la politique de gestion répond à des critères d'investissement socialement responsable (ISR) tels que le respect de l'environnement, la politique sociale, la gouvernance d'entreprise. Ces OPC se définissant officiellement comme « ISR » représentent au moins 90 % de l'actif (hors OPC monétaires). L'univers de fonds sélectionnés par la gestion est représentatif des marchés actions de la Communauté Européennes et internationales. Un indice composite définit comme étant 50% du MSCI + 50% du MSCI World est donné à titre indicatif et sans contraindre la politique de gestion.

Le processus de sélection consistera notamment à identifier les OPC bénéficiant des meilleures notations attribuées par des agences spécialisées dans l'analyse des valeurs en fonction de critères ISR et de développement durable, et à construire un portefeuille optimisé. Le Fonds pourra également investir dans des OPC supports de thèmes d'investissement liés, d'une façon générale, au développement durable. Ces fonds représenteront au maximum 25% de l'actif hors OPC monétaires.

Le portefeuille comprendra entre 45% minimum et 55% maximum d' OPC en actions européennes et entre 45% minimum et 55% maximum d'OPC en actions mondiales. Ces limites pourraient toutefois être temporairement dépassées lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables.

L'exposition actions représente en moyenne 100% de l'actif total du portefeuille. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire. L'OPC est investi majoritairement dans des OPC de gestion active ou passive. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Carac Actions Internationales.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Carac Actions Internationales.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 010	€4 590
	Rendement annuel moyen	-49,9%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 920	€10 050
	Rendement annuel moyen	-20,8%	0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 210	€14 330
	Rendement annuel moyen	2,1%	7,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 050	€18 470
	Rendement annuel moyen	40,5%	13,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2024 et le 17/07/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2016 et le 31/05/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€590	€1 196
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,60% avant déduction des coûts et de 7,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	85,88 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,72 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Carac Actions Internationales pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
Carac Actions Internationales

Identifiant d'entité juridique :
969500LRH7UH4WALV221

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **39,46 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

par le produit sont atteintes.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,594 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,288 (D)**.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,594 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 0,265 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable

d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus

Investissements les plus	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
--------------------------	---------	--------------	------	------------

grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2025 au 31/12/2025

importants				
SPDR STOXX Eurp 600 SRI ETF EUR Acc	Finance	Fonds	Irlande	14,88 %
Invesco MSCI World Unvsl Scrn ETF	Finance	Fonds	Irlande	14,26 %
LYX EUR ESG LEADERS ETF(PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	10,81 %
BNPP EASY MSCI EMU ETF	Finance	Fonds	Luxembourg	9,92 %
iShares MSCI World Scrn ETF USD Acc	Finance	Fonds	Irlande	6,14 %
X MSCI USA ESG ETF(GER)	Finance	Fonds	Irlande	5,82 %
ISH MSCI USA ESG USD ETF(GER)	Finance	Fonds	Irlande	5,82 %
AM MSCI WRLD SCREENED UCITS ETF (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	5,48 %
AM SP 500 CT NT ZR AB PB UC ETF (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	5,32 %
Xtrackers MSCI World ESG ETF 1C	Finance	Fonds	Irlande	5,29 %

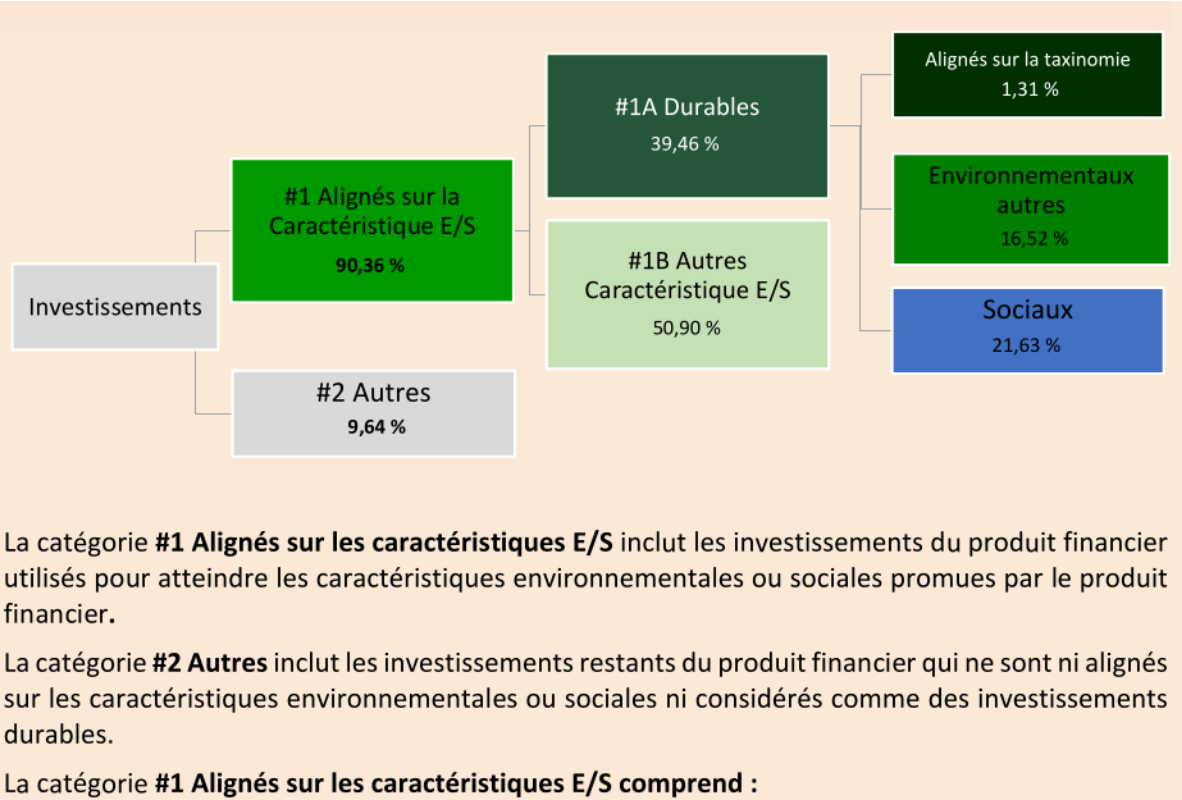


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 39,46 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>99,34 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,66 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,31 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☒

Dans l'énergie nucléaire

☐

Non

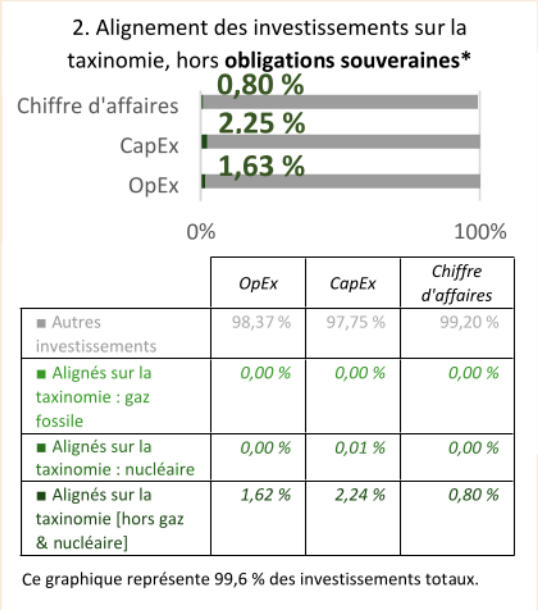
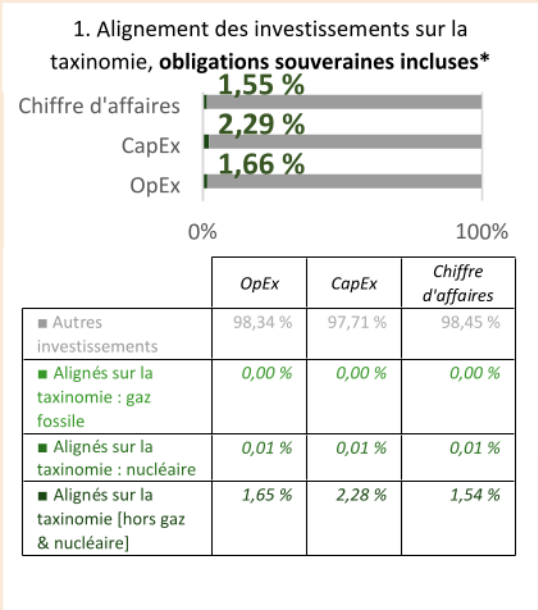
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,05 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,41 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,29 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 16,52 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d’investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **21,63 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.